

CR Réunion inter-associations du 6 décembre 2012

Présents : ADC ADP ADPP AFAP AFAR AFC AFCD A FCF ARDA LSA MAD TIPPI

Les Vœux 2013 :

Laure Monrréal (AFAR) nous fait part de l'avancée de l'organisation (voir les mails envoyés précisément sur ce sujet). Suggestion est faite de confier cette année le discours à l'AFCCA. A suivre...

Les nouvelles associations :

MAD (métiers associés du décor) sont présents pour la première fois.

L'association UCMF (Union des Compositeurs de Musiques de Films) a demandé de pouvoir participer à nos réunions. Débat sur la question de savoir s'il faut ouvrir nos réunions (et notre « google-group ») à toute association qui en fait la demande. Décision prise de répondre à l'UCMF que les réunions et le google-group sont pour l'instant ouverts à qui le désire.

CR RV LMA/LSA au Ministère du Travail le 22 novembre :

Débat sur la démarche, interprétée par certaines associations comme une démarche individuelle non concertée avec les autres associations, expliquée par Marie-Florence Roncayolo (LSA) comme une démarche lancée par LSA et LMA, individuellement chacune. Les autres associations en ont été informées par un mail du 13 juillet, ouvrant sur une possibilité de RV individuel ou commun.

Est rappelée ensuite la cohésion à laquelle les associations étaient arrivées malgré leurs fortes divergences afin de présenter un communiqué commun soutenant l'extension au Ministère de la Culture le 9 octobre.

Ci-dessous CR du RV du 22 novembre (qui n'a pu être détaillé ce soir mais dont voici l'intégralité):

LSA et LMA ont exposé à Monsieur Benjamin Raigneau, conseiller technique en charge du dialogue social et des droits du travail, la nécessité d'une convention collective étendue dans le cinéma.

Les résultats d'un sondage mené au sein de LSA ont été remis à Monsieur Raigneau afin d'illustrer la réalité.

De 2009 à 2011, et sur 34 films :

20 % de films au-dessus du tarif (+10, 20, 25%, dont 5 "forfaitisés")

18 % de films au tarif (avec prépa et majoration des heures sup correspondantes)

20 % au tarif forfaitisé (sans prépa ni heures sup)

42 % en dessous du tarif, voire très en dessous (sans aucune heure prépa ou sup)

Soit 40 % dans le cadre de la "convention", 60 % en dehors.

Nous expliquons à Monsieur Raigneau que ces chiffres, bien que propres au métier de scripte, sont un indice des tarifs négociés avec l'ensemble des métiers de chaque film.

Monsieur Raigneau réagit sur la spécificité de la problématique dans le cinéma, sa double fracture patronale (API contre les autres Associations de Producteurs) et syndicale (SPIAC / SNTPT) et explique que, quoique que le processus d'extension soit engagé, il est normal qu'il soit long.

Il avance que la pertinence d'une convention est de savoir si son texte offre une meilleure prise sur la réalité et de savoir si ce texte pourra continuer à vivre. Nous lui expliquons que les techniciens y voient une amélioration de la conjoncture actuelle et entendent bien poursuivre les négociations pour la rendre plus juste, une fois étendue (comme c'est le cas pour la convention dans l'audiovisuel).

M. Raigneau poursuit en expliquant le circuit que doit parcourir le texte, entre diverses sous-commissions spécialistes de chacun des points traités, avec toujours un risque qu'il soit rejeté dans son ensemble.

Les chiffres Ficam de l'année 2012 sur les délocalisations dans le cinéma sont ensuite remis à Monsieur Raigneau : 42% au 1er trimestre 2012 contre 22% au 1er trimestre 2011 (et 69 % des films à plus de 10 M € au 1er trimestre 2012 contre 35% au 1er trimestre 2011). A travers ces chiffres, preuve est apportée que ce n'est pas l'extension de la convention qui causera le recours aux délocalisations (argument des Producteurs non signataires) mais que celles-ci ont commencé bien avant.

Nous rappelons ensuite que la convention "historique" du cinéma (qui est de toutes façons non étendue) ne servira plus de référence à partir du 31 décembre 2012, et que la profession sera donc en roue libre à partir de là. D'autre part, la condition exigée par le Medef en 2003 était qu'il y ait une convention collective étendue dans le secteur avant d'entreprendre toute négociation Unedic, ce qui est programmé pour début 2013.

Nous remettons à M. Raigneau le texte commun des associations qui avait été présenté au Ministère de la Culture :

« L'ensemble des associations professionnelles (qui représentent environ 1800 personnes) a pris la mesure de l'importance de l'existence d'une Convention Collective étendue du Cinéma.

Aucune des associations professionnelles ne s'oppose à l'extension de cette Convention Collective du Cinéma, toutefois des réserves juridiques et pratiques sont émises sur certains points.

Notre but aujourd'hui n'est pas de revenir dessus ».

Monsieur Raigneau reçoit enfin avec beaucoup d'intérêt la nouvelle de la grève annoncée les 28 et 29 novembre, et de la manifestation organisée devant le CNC mercredi à 10h. Cette mobilisation lui paraît d'autant plus importante qu'elle se fait à l'appel commun des deux syndicats de salariés. Pour lui, c'est là un signe extrêmement fort que donneront les salariés pour l'extension de la convention.

Mobilisation des 28 et 29 novembre pour l'extension de la CCC

Bilan et débat sur la forme plus radicale que pourraient/devraient prendre ces mobilisations.

Mission d'information de l'Assemblée nationale sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques (avec à l'horizon la réforme du régime intermittent) :

Voir mail à part précédemment envoyé informant de l'audition de la CIP-IdF le 13 décembre et la proposition de demande d'audition ultérieure des associations de techniciens.

La réunion se clôt par des échanges sur la réforme du régime intermittent, les délocalisations et le poids des salaires des acteurs.

CR rédigé par Marie-Florence Roncayolo LSA et relu par Laure Monrreal AFAR